



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 972

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 972 intitulé :

Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

- a été adopté par le conseil municipal le **23 mai 2017**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 24 mai 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier